



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-SIXIÈME LÉGISLATURE

Journal des débats

**de la Commission permanente
des transports et de l'environnement**

Le jeudi 4 mars 1999 — N° 1

Élection du président et du vice-président

**Président de l'Assemblée nationale:
M. Jean-Pierre Charbonneau**

QUÉBEC

328.714
'02
03
Comm.
1999/2001
23
Ev. 3
OL
Rech

Abonnement annuel (TPS et TVQ en sus):

Débats de l'Assemblée	145,00 \$
Débats des commissions parlementaires	500,00 \$
Pour une commission en particulier:	
Commission de l'administration publique	75,00 \$
Commission des affaires sociales	75,00 \$
Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation	25,00 \$
Commission de l'aménagement du territoire	100,00 \$
Commission de l'Assemblée nationale	5,00 \$
Commission de la culture	25,00 \$
Commission de l'économie et du travail	100,00 \$
Commission de l'éducation	75,00 \$
Commission des finances publiques	75,00 \$
Commission des institutions	100,00 \$
Commission des transports et de l'environnement	100,00 \$
Index (une session, Assemblée et commissions)	15,00 \$

Achat à l'unité: prix variable selon le nombre de pages.

Règlement par chèque à l'ordre du ministre des Finances et adressé comme suit:

Assemblée nationale du Québec
Distribution des documents parlementaires
880, autoroute Dufferin-Montmorency, bureau 195
Québec, Qc
G1R 5P3

Téléphone: (418) 643-2754
Télécopieur: (418) 528-0381

Consultation des travaux parlementaires de l'Assemblée ou des
commissions parlementaires sur Internet à l'adresse suivante:
www.assnat.qc.ca

Société canadienne des postes — Envoi de publications canadiennes
Numéro de convention: 0592269

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0823-0102

Commission permanente des transports et de l'environnement

Le jeudi 4 mars 1999

Table des matières

Élection du président	1
Élection du vice-président	1

Intervenants

M. Jean-Pierre Charbonneau, président de l'Assemblée

M. Michel Côté

M. Claude Lachance

Mme Margaret F. Delisle

M. Yvan Bordeleau

Le jeudi 4 mars 1999

Élection du président et du vice-président

(Seize heures deux minutes)

Le Président (M. Charbonneau): Je déclare ouverte la séance de la commission des transports et de l'environnement qui a comme responsabilité, cet après-midi, de procéder à l'élection de son président et de son vice-président. Conformément à la décision de la commission de l'Assemblée nationale ce matin, la présidence revient au groupe parlementaire formant la majorité ministérielle et la vice-présidence au groupe parlementaire formant l'opposition officielle.

Élection du président

D'abord, une proposition pour la présidence de la commission? Oui, M. le député de La Peltrie.

M. Côté (La Peltrie): M. le Président, j'ai l'honneur de présenter une motion en vertu de l'article 134 de notre règlement et, à cette fin, je propose comme président de la commission des transports et de l'environnement mon collègue le député de Bellechasse, M. Claude Lachance.

Le Président (M. Charbonneau): Alors, je vois, au sourire, que M. le député de Bellechasse accepte.

M. Lachance: Avec plaisir et enthousiasme, M. le Président de l'Assemblée nationale.

Le Président (M. Charbonneau): Très bien. Alors, vous êtes donc, en conséquence, déclaré élu à la tête de cette commission.

Élection du vice-président

Et pour la vice-présidence, Mme la députée.

Mme Delisle: M. le Président, j'ai l'honneur de présenter mon collègue le député de l'Acadie au poste de vice-président de la commission des transports et de l'environnement, M. Yvon... Voyons, excusez-moi, Bordeleau! Excusez-moi, Yvon Charbonneau! J'ai un petit problème, comme ça, avec les mots.

Le Président (M. Charbonneau): Alors, je vois, au sourire... Je ne sais pas si c'est déclenché par l'erreur ou par sa volonté d'accepter, mais je présume...

M. Bordeleau: C'est avec plaisir, M. le Président, que j'accepte.

Le Président (M. Charbonneau): Alors, vous êtes déclaré élu vice-président de la commission des transports et de l'environnement. Alors, je vous souhaite un bon mandat et du bon travail. Les travaux de cette commission sont ajournés sine die.

(Fin de la séance à 16 h 4)

